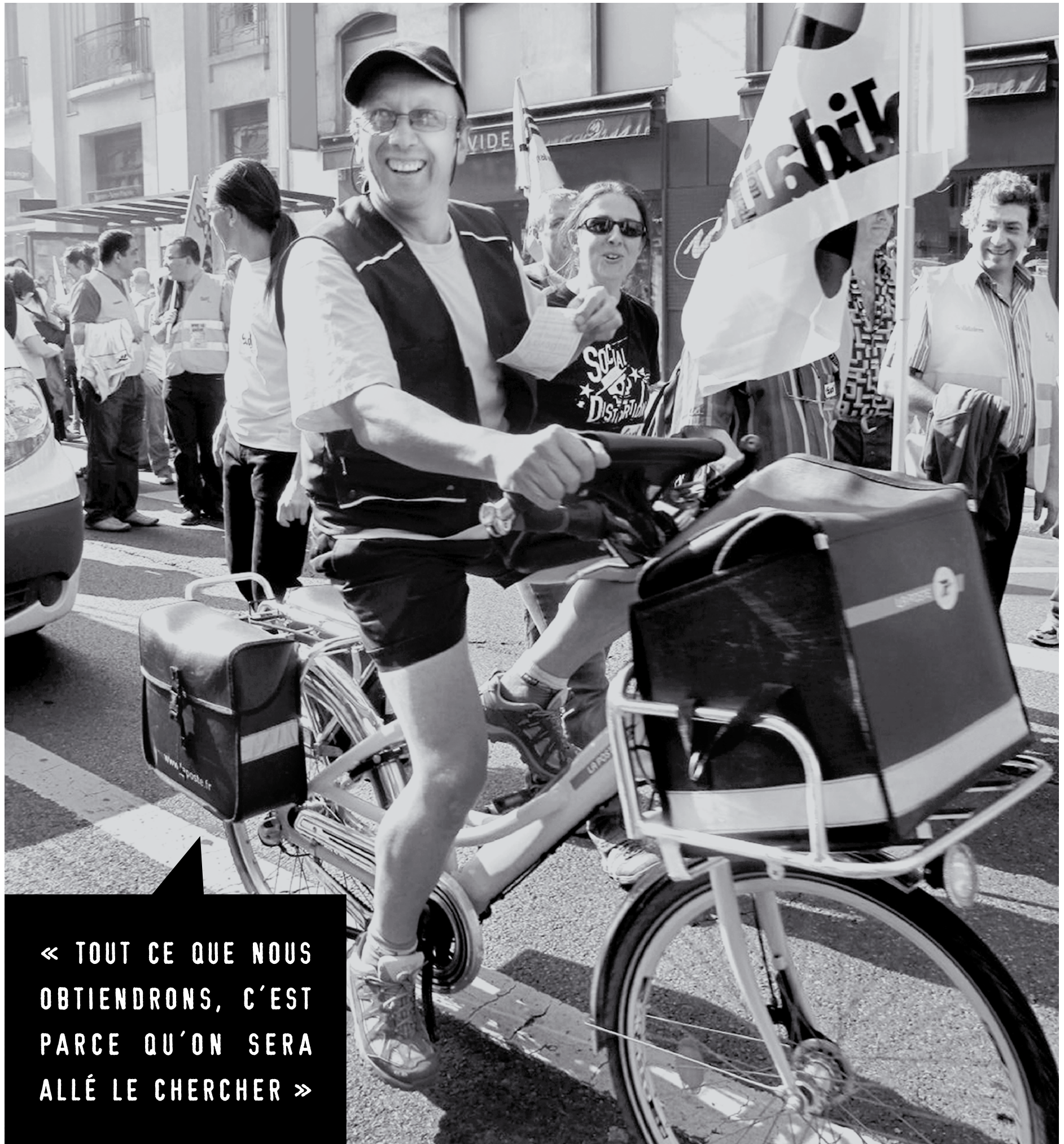


Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires



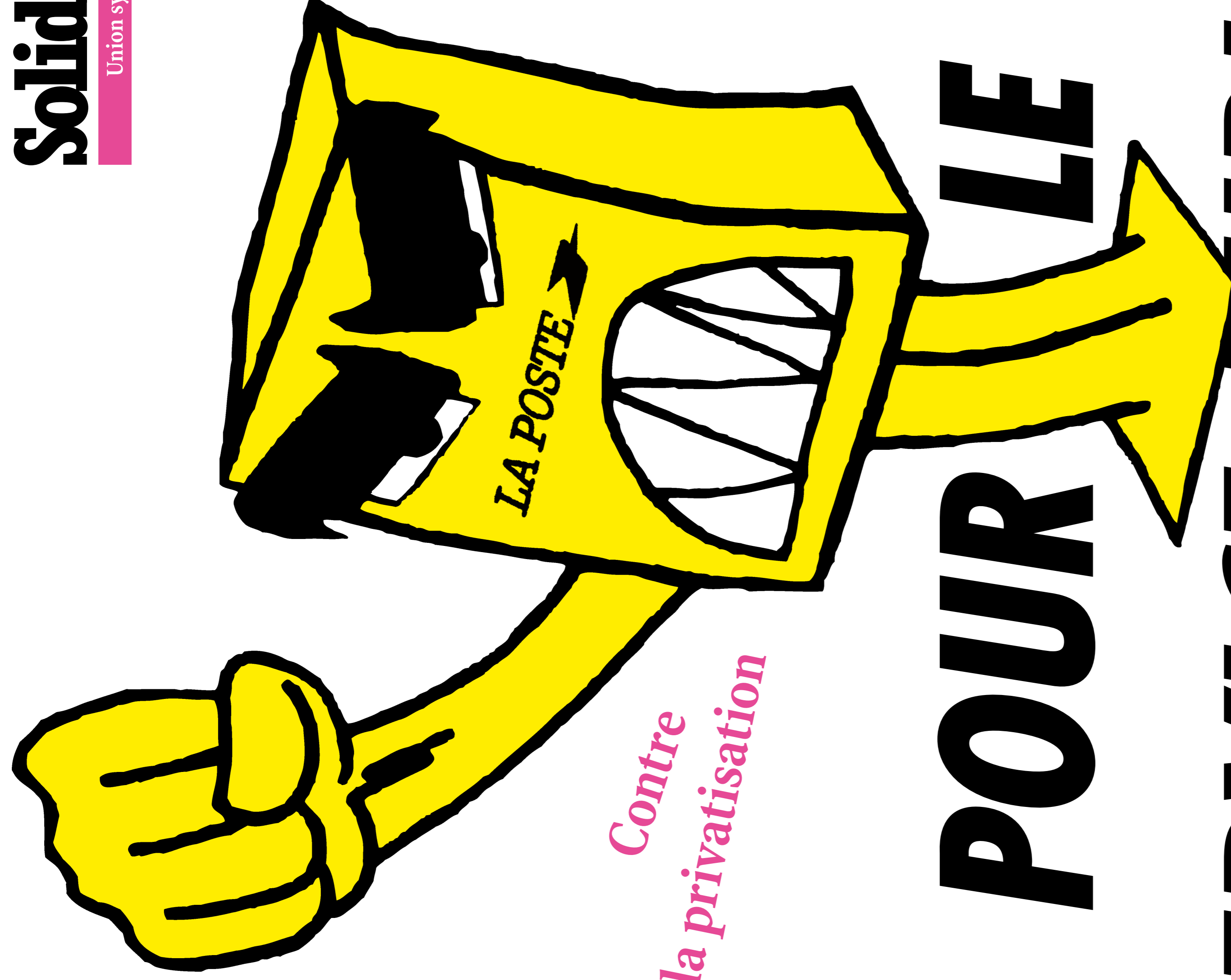
« TOUT CE QUE NOUS
OBTIENDRONS, C'EST
PARCE QU'ON SERA
ALLÉ LE CHERCHER »

Manifestation pour La Poste - Paris septembre 2009. Photographie: Emile Loraux

WWW.SOLIDAIRES.ORG

Solidaires

Union syndicale



*Contre
la privatisation*

**POUR LE
SERVICE PUBLIC**

POSTAL

Défendons nos services publics !

Désobéir!

resistancepedagogique.org

3 questions à :

Guillaume Subra, instituteur, est engagé dans le mouvement des désobéisseurs de l'Education nationale. Il est militant de Sud Éducation Haute-Garonne.

Qu'est ce que le mouvement des désobéisseurs ?

Début novembre 2008, Alain Refalo publie sur un blog une lettre à son inspecteur « En conscience, je refuse d'obéir ». Lors de cette rentrée en plus des suppressions systématiques de postes des réformes touchant au coeur du métier voyaient le jour, nouveaux programmes rétrogrades, suppression de deux heures de classes au profit soi-disant des élèves en difficultés, alors que les professeurs spécialisés pour les aider disparaissaient dans le tour de passe-passe. Déjà un directeur de Colmar avait fait part publiquement de l'impossibilité d'appliquer de telles réformes qui vont à l'encontre du service public d'éducation. L'écho collectif à ces actes personnels ne se fait pas attendre et rapidement ce sont des dizaines puis des centaines de lettres qui arrivent sur les bureaux des inspections. Cette résistance est relayée par des militants pédagogiques (Freinet), des militants du MAN (mouvement pour une alternative non-violente), des militants syndicaux, des directeurs regroupés dans le CNRBE (comité qui lutte contre la mise en place du fichier base élève à l'école, en désobéissance depuis plusieurs années) et de nombreux collègues qui voient dans cette nouvelle fronde un moyen de construire un rapport de force capable de stopper les contre-réformes dans l'éducation nationale, en complémentarité de la grève et non en opposition.

Des collectifs locaux se mettent en place et grâce à internet, le réseau des enseignants en résistance est rapidement opérationnel. Il très médiatisé et a un large soutien des collègues et de la population. Les lettres ont une portée symbolique forte par leur opposition frontale à la hiérarchie. Il est de plus impossible d'accuser de corporatisme l'engagement d'ordre éthique des désobéisseurs auprès des élèves. A la fin de l'année scolaire le réseau comptabilise près de 3000 enseignants désobéisseurs (c'est beaucoup, mais un peu moins d'1% des instits de France).

Beaucoup plus désobéissent sans s'afficher, ainsi moins de la moitié des instits de CM2 feront remonter à leur hiérarchie le résultat d'évaluations absurdes construites à la hâte par l'administration.



Où en est-on de la répression ?

La répression s'est abattue sur une partie des enseignants désobéisseurs essentiellement par des retraits de salaires pour service non fait ou mal fait. La solidarité financière a été très forte (des caisses ont été mises en place grâce en particulier aux structures sudistes) et à ce jour tous les désobéisseurs sanctionnés sont remboursés sur demande. Face aux refus de rentrer dans le rang, l'administration a convoqué alors les enseignants les plus médiatiques en conseil de discipline et a continué à sanctionner financièrement (A.Refalo, rétrogradation d'échelon) ou par des mutations (E.Redon à Marseille). Les directeurs qui refusent de mettre en

place le fichier base élève se voient démis de leur fonction de directeur voire mutés quand ils sont dans une classe unique à la campagne. La bataille juridique est en cours, avec cet été deux décisions de tribunaux administratifs qui nous ont donné raison sur les retraits de salaires abusifs. L'administration a fait appel et la bataille se poursuivra devant le Conseil d'Etat. Les caisses de solidarité permettent aussi de prendre en charge les frais juridiques.

Quelle perspectives pour continuer ce mouvement ?

Si le combat sur le terrain juridique continue il est surtout important pour le réseau de relancer la dynamique collective de l'année dernière, meilleure protection contre la répression. Ainsi lors de rencontres cet été, une charte de la résistance pédagogique a été construite et nous vous invitons tous à la faire connaître, la soutenir et la faire signer par les instits et profs d'écoles. Vous la trouverez sur le site : <http://resistancepedagogique.org>

Si vous n'êtes pas instits il y a aussi possibilité de signer un texte de soutien.

Des actions sont en cours d'élaboration pour réapparaître en novembre. Car le réseau des enseignants du primaire en résistance est bien un mouvement d'action et de réflexion qui a pour objectif de défendre et promouvoir une école publique, équitable, humaine et respectueuse de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cette lutte de transformation au quotidien de l'école est en parfait accord avec les objectifs de transformation sociale de Solidaires. Elle a d'ores et déjà permis à de nombreux instits de relever la tête, malgré le contexte déplorable et continuera à œuvrer dans ce sens.

Face à l'égalité des chances prônée par le gouvernement, nous luttons pour défendre l'égalité des droits.



Photographies : Emile Loreaux

« Pour une école publique, équitable, humaine et respectueuse de l'intérêt supérieur de l'enfant. »

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

« Vouloir »

Le succès de la « votation citoyenne » pour La Poste montre que la résistance au rouleau compresseur libéral est possible. Surtout, les millions de personnes qui ont participé à cette initiative indiquent qu'une dynamique unitaire crée l'espoir, met en mouvement une force collective importante.

Sans aucun doute, il faut les deux éléments, d'ailleurs très liés : **la dynamique et l'unité.** Ce qu'est devenue aujourd'hui l'intersyndicale qui mit des millions de personnes dans les rues au premier trimestre rappelle que l'unité ne suffit pas, lorsqu'elle n'a pas pour but partagé d'organiser l'action au niveau nécessaire. La difficulté à faire exister vraiment la « coordination des boîtes en lutte » prouve qu'une dynamique si réelle et sympathique soit-elle ne suffit pas, lorsque les collectifs militants qui la portent ne fédèrent pas suffisamment de forces.

Le comité national pour la défense du service public postal poursuit son action. Poursuite des votations, interpellations d'élus politiques, organisation de manifestations qui doivent rassembler postier-e-s et usagers, mais aussi grève à La Poste, il nous reste beaucoup à faire pour gagner. Et notre syndicalisme interprofessionnel a un rôle essentiel à jouer là-dedans : notre volonté de défendre La Poste n'est pas factuel, elle n'est pas liée aux prochaines échéances électorales ; Solidaires est la structure syndicale interprofessionnelle la plus investie et notre fédération SUD PTT a une place centrale, depuis le début, dans le comité unitaire.

Le succès de la votation du 3 octobre ne doit pas être un frein pour la suite. Au contraire ! Accentuons notre avantage, passons un cran dans l'action, et pour réussir menons campagne aussi dans nos entreprises et services.

D'ores et déjà, les postier-e-s seront en grève le 24 novembre, des préavis reconductibles ont été déposés, une manifestation nationale est prévue pour mi-décembre. Le Comité national pour la défense du service postal appelle au développement de la mobilisation citoyenne autour de la campagne « J'écris au Président » et à une journée nationale de manifestations décentralisées le 28 novembre avant une manifestation nationale qui pourrait avoir lieu vers la mi-décembre.

Autre élément appréciable dans le rapport de forces qui nous oppose aux exploiters, la nouvelle vague de grève de Sans-papiers. Le 12 octobre, des milliers de travailleurs/ses

Sans Papiers d'Ile de France se sont mis en grève. L'Union syndicale Solidaires est partie prenante de ce mouvement, aux côtés d'autres syndicats et d'associations.

Une grève interprofessionnelle reconductible, menée par les salarié-e-s parmi les plus précaires : on est en plein dans nos priorités ! Pourtant, il faut se le dire pour progresser : notre implication est encore insuffisante. Combien de syndicats ont mis à l'ordre du jour de leurs réunions la mise à disposition de moyens militants, le soutien financier, l'information massive sur ces grèves, la présence aux piquets, la constitution de comités de soutien, l'extension du mouvement ?

Le Comité national d'octobre l'a rappelé : ce que nous pesons est un élément déterminant dans le rapport de forces avec le patronat et le gouvernement, et aussi dans les relations intersyndicales. Depuis ce même Comité national, nos collectifs interprofessionnels de base - les Solidaires locaux - prennent désormais une place plus importante dans notre fonctionnement : les syndicats ont la responsabilité de leur donner tous les moyens pour une action efficace, offensive, coordonnée, portée par nos adhérent-e-s.

Services publics, sans-papiers, mais aussi retraites, écologie, licenciements, salaires, répression des mouvements sociaux, fichage, etc., nos terrains d'action sont multiples. Alors, soyons offensifs, inventifs, sans complexe...

Salarié-e-s, chômeurs/ses, retraité-e-s, jeunes en formation, nous sommes légitimes à vouloir changer cette société, à vouloir placer l'Humain au cœur des préoccupations, à vouloir rompre avec la recherche de toujours plus de profit (pour une minorité !), à vouloir créer du mieux...

« Vouloir », si c'était ça la clef ? Vouloir que ça change, prendre les moyens pour cela, ne pas se satisfaire de dire ce qu'il faudrait faire mais essayer de le faire, bref... construisons, agissons !

Pas seul-e-s, certes : nos liens avec les associations du mouvement social sont un atout indéniable, la poursuite et la nécessaire amplification des débats et du travail commun avec des collectifs syndicaux autres sont des priorités. **Mais à ce jour, nous le réaffirmons : l'outil militant qui nous paraît le plus utile est celui que nous construisons, l'Union syndicale Solidaires !**

Copenhague : Un sommet crucial pour le climat et la justice sociale

Pour tenter de sauver la planète et faire face au réchauffement climatique, la conférence de Copenhague, qui se tiendra du lundi 7 au vendredi 18 décembre, doit assurer la suite du protocole de Kyoto. Mais de nombreuses questions restent en suspens.

À quelles réductions d'émissions de gaz à effet de serre s'engageront les différents pays ? Quel sera le soutien financier et technique aux pays en développement pour qu'ils ne polluent pas comme les plus riches d'aujourd'hui ? Des mécanismes de « compensation » ne vont-ils pas dispenser les pays industrialisés de réaliser des efforts ? La logique de marché sera-t-elle généralisée (permis à polluer financiarisés, taxe carbone...) ou bien des solutions alternatives seront-elles acceptées ? Les peuples indigènes auront-ils le droit de négocier ?... Durant cette conférence auront lieu nombre d'initiatives citoyennes avec notamment le samedi 12 décembre une manifestation internationale.

Retour sur Kyoto

La chronologie jointe à cet article témoigne de la très lente prise de conscience des dangers du modèle économique écologiquement insoutenable des pays riches. Le protocole de Kyoto, signé en 1997, n'est entré en vigueur qu'en 2005, et il se fixe simplement de réduire de 5,2 % d'ici 2012 (par rapport à 1990) les émissions de gaz à effet de serre. Or, selon les recommandations du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les objectifs des pays

industrialisés devraient être d'au moins 40 % entre 1990 et 2020 et de 90 % d'ici 2050. Pour sa part, l'Union Européenne, n'envisage de réduire ses émissions que de 20 % en 2020. Les Etats-Unis ont refusé de signer le protocole de Kyoto et ne se fixent comme objectif qu'une réduction de 5 % sur la même période, alors que leurs émissions par habitant sont les premières au monde. Cette attitude est une véritable provocation vis-à-vis des autres nations. Le protocole de Kyoto promet essentiellement les mécanismes de marché, censés être capables de permettre une baisse des émissions, et n'évoque à aucun moment la nécessité de transformations profondes de l'économie, ne mettant pas en cause la logique productiviste du capitalisme et les règles actuelles de libre-échange pourtant à l'origine du déréglement climatique. La conférence de Copenhague doit donner une suite au protocole de Kyoto sur la période 2013-2020 en précisant les objectifs pour les pays industrialisés, en intégrant les pays en voie de développement, ce qui impose de revoir les formes de la coopération internationale Nord-Sud, les modalités de répartition de la richesse, la justice sociale, et la gestion des biens communs. La responsabilité historique des classes dirigeantes mondiales et des pays du Nord, la justice

et l'équité exigent que soit réparée la dette écologique du Nord, que les dettes du tiers-monde soient annulées.

Des négociations qui s'annoncent mal

Les pays industrialisés, Etats-Unis en tête, tout en réduisant leurs aides en prétextant la crise, veulent imposer des objectifs contraignants aux pays émergents jusqu'ici exempts et les faire participer aux aides pour les pays en développement et les moins avancés. De leur côté, Chine et Inde exigent des engagements fermes des pays développés pour 2020 avant de s'engager eux-mêmes, et rappellent avec force que le droit au développement justifie des dérogations. L'Inde signale que chacun de ses habitants émet 20 fois moins de carbone qu'un américain, tandis que les Etats Unis juge inadmissible la comparaison par « tête d'habitant ». Alors que la Chine fait partie des plus gros pollueurs de la planète, elle propose de taxer les émissions sur le lieu de consommation et non de production qui exporte... Les pays en voie de développement réclament le transfert de technologies pour produire en polluant moins, tandis que les pays industrialisés résistent pour conserver un avantage technologique...

Lors des négociations entre les pays à Bangkok qui se sont terminées le 9 octobre, les Etats-Unis ont refusé des objectifs chiffrés à une date précise, et se sont opposés ainsi à quasiment tous les pays en voie de développement qui constataient déjà que les engagements des pays développés étaient bien éloignés des exigences du GIEC. La Chine et 130 pays en développement ont dénoncé le « sabotage des négociations » par les pays du Nord et leur refus de reconnaître leur responsabilité historique dans le réchauffement climatique. Les pays développés voulaient confier les financements et la gestion des fonds à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, que les pays en développement accusent d'avoir amplifié le changement climatique par leurs politiques néo-libérales. L'Europe a proposé que 80 % des sources de financement repose sur les pays en développement (qui refusent) et le marché carbone, donc sur la spéculation avec le risque de subprime carbone... Au-delà des éventuels engagements de réductions d'émissions qui sortiront de Copenhague, un des enjeux va être la généralisation des mécanismes de marché. Le risque est grand, qu'au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, se développe une nouvelle branche de l'industrie financière, la finance carbone.

acte le travail de ses chercheurs sur le réchauffement climatique, ses causes, ses conséquences, et les actions à mener.

2008 à Poznan en décembre, plus de 160 ONG, organisations des peuples indigènes et associations pour une justice climatique lancent un appel pour un financement de la réponse au changement climatique, placé sous l'autorité de la CCNUCC, et donc indépendant de la Banque mondiale qui freine le transfert de ressources financières des pays riches vers les pays pauvres.

2009 la 15^{ème} COP, appelée COP-15, se réunit à Copenhague du 7 au 18 décembre pour prolonger les accords de Kyoto au-delà de 2012. La négociation portera essentiellement sur les objectifs (obligatoires ou indicatifs ?) nationaux de réduction des émissions et les outils à mettre en place, les compensations entre pays et les outils permettant de les mettre en œuvre (essentiellement le marché de carbone).

Repères chronologiques : le changement climatique

1988 l'ONU crée le GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui doit évaluer les informations sur le changement climatique humaine en dégagant un consensus de la communauté scientifique.

1990 le 1^{er} rapport du GIEC confirme les préoccupations sur le changement climatique.

1992 le sommet de la terre à Rio de Janeiro crée la CCNUCC, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui se compose de 192 parties (pays) dont l'Union Européenne. Elle est dirigée par la COP, la Conférence des Parties, qui se réunit régulièrement.

1995 le 2^{ème} rapport du GIEC « *Changements climatiques 1995* » fournit les bases de négociation du protocole de Kyoto.

1997 Kyoto admet les réflexions des climatologues : éviter un emballement climatique qui mettrait en cause la vie sur terre impose de limiter à 2°C la hausse des températures par rapport au niveau de l'ère préindustrielle. Le protocole, entré en vigueur en 2005 et ratifié par 172 pays à l'exception des USA, préconise que les pays industrialisés, premiers responsables de l'émission des gaz à effet de serre (GES), doivent réduire leurs émissions de 25 à 40 % d'ici à 2020 et de 80 à 95 % d'ici à 2050 (par rapport à 1990).»

2001 le 3^{ème} rapport du GIEC « *Bilan 2001 des changements climatiques* » synthétise les questions scientifiques directement liées avec les politiques à suivre.

2007 le 4^{ème} rapport du GIEC en novembre, « *Climate change 2007* »

La finance contre le climat

Le protocole de Kyoto, signé en 1997, a été le premier accord international sur le climat. Il prévoit une réduction globale des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5,2 % sur la période 2005-2012 par rapport à 1990. Au-delà même du caractère très limité de cet objectif, le protocole de Kyoto autorise la mise en place d'un marché des droits à polluer, marché des permis des émissions de GES convertibles en tonnes équivalent carbone. Les pays concernés sont ceux dits « de l'annexe B » du protocole, c'est-à-dire les pays industrialisés et ceux en transition vers l'économie de marché, les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO).

se voit fixer par la Commission européenne un plafond maximal d'émission de CO2 (cap) et reçoit pour cela un nombre correspondant d'Unité de quantité attribuée (UQA). Les Etats, dans le cadre d'un plan national d'allocation de quotas (PNAQ), en attribuent un certain nombre aux entreprises concernées, les plus grandes entreprises industrielles et les compagnies productrices d'électricité, qui peuvent les échanger (trade) sur le marché. Les sites concernés et répertoriés par la Commission contribuent, en 2004, pour un peu moins de 50 % aux émissions globales de l'Union. Ce système cap and trade fonctionne sur l'échange de crédits-carbone, appelés *European Union Allowance* (EUA), négociables par les entreprises selon leurs besoins. Les entreprises ne doivent pas dépasser leur quota, ou, dans le cas contraire se procurer des EUA, les Etats devant respecter leur PNAQ sous peine d'amende.

Un processus inefficace

Le principe est le suivant : une entreprise se voit allouer des « droits à polluer », soit gratuitement, soit en les payant ; si elle réduit sa pollution et n'utilise pas tous ses permis de polluer, elle peut les revendre à d'autres entreprises qui auraient dépassé leurs quotas. Le mécanisme est censé être vertueux puisque les entreprises qui réduisent leurs émissions de GES peuvent gagner de l'argent en revendant leurs permis d'émission, alors, qu'au contraire, celles qui dépassent ce qui leur a été accordé se voient pénalisées en devant en acheter.

Ce dispositif a été mis en place dans l'Union européenne. Le marché européen de la finance carbone, *Emissions Trading System* (ETS) fonctionne depuis 2005. Chaque État

Justu en 2013, la grande majorité des quotas d'émission est allouée gratuitement aux entreprises, l'incitation pour elles à modifier leurs comportements est donc assez limitée. En effet, le prix de la tonne de carbone doit être assez élevé pour que les entreprises aient intérêt à investir pour rendre leurs activités moins polluantes. De fait, le marché s'est illustré par la volatilité de ce prix et par son effondrement en 2007. Le constat est sans appel : les mécanismes de marché ont été pour le moment incapables de permettre une réduction des émissions de GES.

Le protocole de Kyoto permet, de plus, de mettre en place des « mécanismes de flexibilité ». Il s'agit de la possibilité de rémunérer

les émissions de CO2 « évitées » grâce à des investissements « propres ». Un marché de certificats de réduction d'émission s'est donc créé, autre forme de crédit-carbone, non plus émise par les Etats, mais obtenus directement par les entreprises qui font des investissements considérés comme écologiques.

Le premier mécanisme, dit de mise en œuvre conjointe (MOC) concerne essentiellement les investissements dans les PECO soumis

à des objectifs de réduction. En effet, la vétusté d'un parc industriel extrêmement pollueur offre d'énormes possibilités d'investissements qui, sans être particulièrement écologiques, « évitent » des émissions de CO2. De plus, le faible coût de main d'œuvre permet à ces investissements d'être particulièrement rentables.

Des effets pervers

Le second mécanisme concerne les pays en développement non soumis à des objectifs de réduction. Il s'agit du mécanisme de développement propre (MDP). Des entreprises des pays développés qui financent des projets MDP sont censées prouver que ces investissements n'auraient pas été mis en œuvre en l'absence de ce mécanisme et qu'ils permettent d'éviter des émissions par rapport à la situation antérieure. C'est la règle « d'additionnalité ». Ces projets donnent droit à l'attribution d'unités de réduction certifiée d'émissions (URCE) qui peuvent être négociées sur le marché.

Ce mécanisme a de nombreux effets pervers. Tout d'abord, il permet aux entreprises d'éviter de réduire leurs émissions tout en ayant des opportunités d'investissements rentables à l'étranger. De plus, il encourage les gouvernements des pays en développement à maintenir les normes environnementales au niveau le plus bas possible pour favoriser la labellisation en MDP d'un maximum de projets d'investissements. Apparaissent ainsi des effets d'aubaine pour les investisseurs étrangers et le caractère « additionnel » des investissements est souvent sujet à caution.



Photographie : Félix Lorenz

Comme les autres marchés, le marché de la finance carbone connaît les produits dérivés, c'est-à-dire des instruments financiers qui ne requièrent qu'un faible placement initial et dont le règlement s'effectue à une date donnée. C'est dire que ce marché a déjà commencé à connaître les comportements spéculatifs. Un premier fonds spéculatif (*hedge fund*) a d'ailleurs été créé à Londres en janvier 2009. Si aujourd'hui le marché de la finance carbone reste limité, il est probable qu'il va se développer dans l'avenir car les gouvernements ont donné la priorité aux mécanismes de marché dans la lutte contre le changement climatique. Le résultat est connu d'avance, les *bad carbon* et *junk carbon* vont se multiplier avec le risque d'une nouvelle bulle financière, de *subprimes carbon*.

Imposer une autre logique

Laisser le climat, c'est-à-dire l'avenir de la planète, aux mains de la finance, c'est se préparer des lendemains douloureux. D'autres solutions existent comme l'imposition de normes strictes d'émissions de GES avec obligation de mettre en œuvre des plans de transition au niveau industriel. Plus globalement, cela suppose que l'on se fixe pour objectif un autre modèle de développement en rupture avec le capitalisme productiviste et donc redonner un rôle majeur à la puissance publique, au niveau national comme européen. Bref, rompre avec la logique du marché.

Mobilisons-nous !

En France, Solidaires est notamment partie-prenante du collectif « Urgence climatique, justice sociale ! » qui regroupe plusieurs dizaines de structures associatives, syndicales et politiques. Nous appelons chacun-e à participer aux différentes initiatives qui seront proposées dans les prochaines semaines.

Pour en savoir plus : le site « [Climat Justice Now !](http://ClimatJusticeNow.org) » : climatjustice.org

Les taxes ne sauveront pas la planète

Le gouvernement taxe les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) en pensant « dissuader ainsi les consommations excessives, génératrices d'émissions de gaz à effet de serre ». La montée en puissance de la protection de l'environnement conduit naturellement les pouvoirs publics à aligner des annonces et, cette fois-ci, à envisager l'utilisation de la fiscalité pour influencer les comportements... tout en lui interdisant toute efficacité en précisant à l'avance la forte limite imposée : la fiscalité doit rester constante (engagement de Grenelle, rappelé en préalable par le Président de la République pour l'éventuelle taxe carbone).

Une taxe écologique vidée de son contenu

Après un débat d'experts qui avaient trouvé un compromis sur une taxe carbone d'au moins 32 € la tonne pour être efficace, nous nous retrouvons face au fait du prince Sarkozy, qui décide seul d'une taxe à 17 € et de sa compensation intégrale, sans mettre en place une politique qui permettrait d'avoir le choix d'une consommation alternative. L'idée d'une taxe écologique est toulée aux pieds, vidée de son contenu et l'absence inévitable de résultat lui fera perdre toute crédibilité. Son inefficacité est certaine : - à cause de la très faible augmentation du prix des énergies taxées qu'elle entraîne et de son remboursement. Un seul exemple : tout le monde affirme qu'il faut résoudre

le problème des transports qui restent le principal émetteur de gaz carbonique (26,5%, avec une augmentation de 22% en 15 ans) qu'il faut transférer du trafic de la route sur le rail. Mais la route continuera à polluer de plus en plus puisque les conditions économiques ne changent pas : le principe de la fiscalité constante a déjà imposé en 2009 la baisse de la taxe à l'essieu des camions afin d'anticiper la mise en place d'une taxe écologique, et le gouvernement va faire cadeau de la taxe professionnelle, annonce des compensations fiscales supplémentaires pour aider les entreprises de la route. En revanche, la seule mesure qui avait un effet bénéfique immédiat, le transfert de trafic routier sur les fleuves ou les voies ferrées, ne voit pas le jour. Au contraire, fret SNCF annonce une forte baisse après la chute récente qui a mis, en 8 ans, plus de 3 millions de camions sur les routes. Et le gouvernement annonce déjà qu'il ne fera pas cadeau de la taxe professionnelle à la SNCF en lui inventant un nouvel impôt. La polluante politique routière continue, et la SNCF annonce la suppression de 60 % de ses wagons de fret isolés jugés les moins rentables.

- à cause de l'absence d'une politique offrant le choix de consommer autrement. Nous dénonçons le remboursement de la taxe qui prive de moyens financiers une vraie politique de préservation de l'environnement. Les comportements de consommation ne changeront pas si une alternative de consommation n'est pas offerte. Inciter à moins utiliser la voiture nécessite d'améliorer la qualité et la rapidité de transports collectifs très peu chers voire même gratuits.

Baisser la consommation de chauffage impose une politique de rénovation massive des bâtiments. À ce sujet, nous protestons contre l'incitation sous tendue à consommer de l'électricité du fait de sa non « inscription » à la taxe carbone, au lieu d'imposer de nouvelles normes de construction.

Lutter contre les inégalités sociales

Offrir le choix de consommer autrement nécessite une politique environnementale, des plans de rénovation massifs des habitats collectifs, de densification urbaine, de relocalisation de l'économie et de la production agricole, de transfert du trafic routier vers des modes plus respectueux de l'environnement, de réorientation des investissements vers les énergies renouvelables et les projets écologiquement soutenables, de protection et financement collectif des biens publics mondiaux tels que l'énergie, les forêts, la terre et l'eau...

Nous sommes opposés également à l'accroissement des injustices sociales liées à cette taxe qui frappe aveuglément : elle est mise en place tandis que régressent encore les impôts sur le revenu, le seul impôt payé par chacun selon ses possibilités. Les plus riches continueront de vivre comme avant, sans être pénalisés par la taxe. L'apparente contradiction entre la nécessité d'une taxe élevée et l'impossibilité de pénaliser encore les plus démunis se résout par une politique fiscale plus juste s'appuyant sur une plus grande place à l'impôt progressif sur le revenu, sans bouclier

fiscal, et une baisse de la TVA qui frappe aveuglément et représente la moitié de rentrées fiscales. Soyons réalistes, le prix des matières premières fossiles en disparition ne pourra qu'augmenter en flèche. Cette augmentation des prix pourrait être anticipée, étalée par une taxe écologique d'un niveau très élevé qui s'insère dans une politique environnementale offrant le choix de consommer autrement, qui ne pénalise pas les plus démunis en leur attribuant gratuitement les produits de première nécessité.

Débat Solidaires – FSU sur les enjeux environnementaux

Dans le cadre des débats intersyndicaux que souhaite mener Solidaires à tous les niveaux, une rencontre nationale FSU – Solidaires aura lieu à Paris 2. Décembre 2009 sur les enjeux environnementaux pour le syndicalisme. Inscriptions auprès des fédérations ou syndicats nationaux. Le contenu précis est disponible auprès de : contact@solidaires.org

Femmes et retraites : ARNAQUE !

Le gouvernement a annoncé, pendant l'été, une remise en cause de la MDA (Majoration de la durée d'assurances) accordée aux mères du privé par les régimes de retraites.

La MDA a été instaurée en 1924 dans le secteur public et en 1971 dans le régime général. Dans le secteur public, la loi Fillon de 2003 a restreint ce droit qui était d'un an par enfant. Pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2004, une majoration est maintenue pour les mères, mais elle est réduite à 6 mois. Pour les enfants nés avant 2004, elle est maintenue et étendue aux hommes sous condition d'une cessation d'activité de deux mois au moins et d'être fonctionnaire à la date de la naissance de l'enfant ou dans les deux ans qui suivent.

Dans le secteur privé, jusqu'à présent, une mère pouvait valider huit trimestres de retraites par enfant. Cette nouvelle remise en cause se fait au nom de l'égalité entre les hommes et les femmes !

Le gouvernement se justifie par une décision de la Cour de Cassation et un avis de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité). La Cour a pris un arrêt début 2009 donnant raison à un père qui a élevé seul ses enfants et qui réclamait le bénéfice de la MDA, s'appuyant pour cela sur le droit européen...

Le gouvernement a d'abord envisagé une remise en cause pure et simple de la MDA durant l'été. Devant les nombreuses protestations, il a annoncé qu'il maintenait le dispositif pour les enfants nés avant 2010, mais de nouvelles mesures pour les autres. À partir de cette date, la MDA serait divisée en deux. Il reviendrait aux parents de s'entendre sur le choix du bénéficiaire avant les quatre ans de l'enfant.

Cette mesure n'est pas acceptable

Outre qu'elle générera de nombreux contentieux et pourra donner lieu à des conflits importants entre parents, elle renvoie à un pseudo « libre choix » et à la sphère privée ce qui relève de politiques publiques pour résorber les inégalités sociales!

La MDA compense en partie, mais en partie seulement, les inégalités très fortes subies par les femmes dans leur vie professionnelle.

Ce sont toujours les femmes qui assument l'essentiel des tâches familiales liées aux enfants, aux parents âgés ou dépendants... Cette situation les empêche très souvent d'avoir des annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, défavorise leur déroulement de carrière et les confine souvent dans les emplois peu qualifiés, mal payés et précaires. Ce sont ces inégalités structurelles qui expliquent la faiblesse du montant de la retraite ensuite.

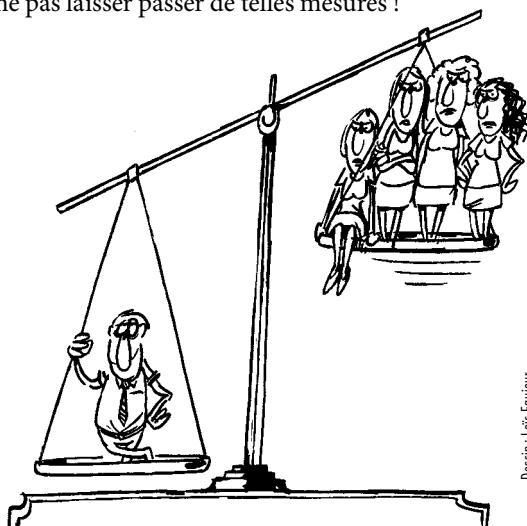
Le gouvernement s'abrite derrière la juridiction européenne pour justifier ces mauvais coups. Pourtant une autre voie juridique est possible pour construire un véritable régime d'égalité et maintenir la MDA tout pendant que perdurent des inégalités hommes - femmes en matière de déroulement de carrière, d'inégalités salariales et de retraites. Il suffirait pour cela d'une volonté politique fondée sur la notion juridique « d'action positive » pour résorber une inégalité.

Tous les textes sur l'égalité hommes - femmes (convention de l'ONU, traités et directives de l'Union européenne, réforme de la constitution française) considèrent qu'il est possible d'adopter des mesures spéciales en faveur du sexe sous-représenté, discriminé, pour prévenir ou compenser les désavantages de la carrière professionnelle.

Oui à une action positive contre les inégalités

En ce sens, la MDA pourrait être maintenue en devenant une action positive destinée à combattre les inégalités de fait, elle devrait être temporaire et proportionnelle aux objectifs recherchés de lutte contre les inégalités professionnelles. Les statistiques officielles existantes, notamment celles du COR (Conseil d'orientation des retraites) ou de l'Insee, permettraient une évaluation et un suivi dans le temps des évolutions liées aux mesures engagées. Cette approche permettrait aux pères qui auraient élevé seuls des enfants, en ayant subi un désavantage professionnel de pouvoir aussi bénéficier de la MDA. Si un jour, les inégalités entre les femmes et les hommes sont résorbées et le partage des responsabilités professionnelles et familiales acquis, la MDA pourrait alors être supprimée... Mais on en est loin. Jusqu'à ce moment-là, toute remise en cause de la MDA entraînera une baisse du montant des retraites servis à la grande majorité des femmes, déjà pénalisées par les contre-réformes de 1993 (secteur privé) et 2003 (fonctions publiques).

Ces mauvais coups contre les femmes préparent de nouvelles attaques plus globales programmées en 2010 par le gouvernement pour un nouvel allongement du nombre d'annuités : il y a donc urgence à ne pas laisser passer de telles mesures !



Les inégalités en chiffres

Le salaire moyen des femmes, tous secteurs confondus, est encore de 27 % inférieur à celui des hommes.

30 % des femmes travaillent à temps partiel contre seulement 5 % des hommes.

Les congés parentaux sont pris à 98 % par les femmes...

20 % des femmes sont au SMIC contre 11 % des hommes.

Le taux d'activité des femmes décroche avec l'arrivée des enfants : elles sont 73 % à travailler avec un enfant et seulement 40 % pour trois enfants et plus.

En 2004, les femmes retraitées de 60 ans et plus touchaient une retraite en moyenne de 1020 € par mois (droits propres, droits dérivés, minimum vieillesse) soit 62 % de celle des hommes. La moitié des femmes partant à la retraite est au minimum contributif, soit 590 € par mois.

Elles ont 20 trimestres en moins que les hommes, en moyenne, pour le calcul de leur pension (137 contre 157). Seulement 44 % des femmes ont une carrière complète contre 86 % des hommes.

Les femmes consacrent en moyenne 2,4 fois plus de temps que les hommes au travail domestique.

infos solidaires



Café zapotiste

Depuis plusieurs années, Solidaires s'inscrit dans la solidarité avec les communautés indiennes zapotèques du Mexique. Une façon de concrétiser cette démarche est de participer à la commande de café produit par ces communautés. Les commandes sont à passer dès maintenant pour une livraison en juin 2010 avec pré-paiement permettant ainsi d'assurer dès l'hiver un revenu aux producteurs. Le prix est de 3,20 euros le paquet, les commandes sont à faire par 10 ou multiple de 10.

Contact : devernay.pascal@wanadoo.fr. Chèque à l'ordre de Solidaires 76 et à envoyer 6 rue Louis Blanc, 76100 Rouen.

La crise 10 questions

Sans surprise, le moindre frémissement de la conjoncture économique est présenté comme le début de la fin de la crise. En réalité, la crise économique bat son plein et rien n'est fondamentalement réglé s'agissant de la crise financière. Afin de mieux appréhender les différents éléments liés à ce contexte, Solidaires vient de publier une brochure « La crise en 10 questions ». Vous pouvez vous procurer celle-ci auprès de votre syndicat ou Solidaires local. Vous pouvez également la consulter en ligne : www.solidaires.org/article27293.html

d'Ivan du Roy. L'auteur y montre comment ce type de management a été érigé en système par les dirigeants de l'entreprise, dans le but notamment de pousser vers la sortie des milliers de salarié-es. Le cas de France Télécom est tristement exemplaire : c'est un laboratoire pour la gestion du personnel par la souffrance au travail, une expérimentation de ce qui peut se multiplier demain dans d'autres entreprises et services publics.
www.editionsladecouverte.fr

NON aux paradis fiscaux !

Une campagne citoyenne contre les paradis fiscaux vient d'être lancée. Cette initiative regroupe un certain nombre d'ONG et d'organisations syndicales, dont Solidaires. Il s'agit d'exiger la disparition des paradis fiscaux qui ont largement contribué à l'amplification et à l'extension de la crise actuelle à travers notamment une accentuation des inégalités et une instabilité supplémentaire. Dans ce cadre, une charte a été réalisée dans laquelle peuvent s'engager citoyen-nes, élu-es politique, collectivités territoriales, entreprises... Nous pouvons intervenir à partir de cette charte dans les CE pour interpeller sur ces questions. Une pétition peut également être signée en ligne par chacun-e sur le site : www.stopparadisfiscaux.fr. Site qui regroupe par ailleurs les autres matériels liés à cette campagne : communiqués, fiches pratiques...

Journées intersyndicales femmes en 2010

Les prochaines journées intersyndicales femmes, organisées depuis plus de 10 ans en commun avec la FSU et la CGT, auront lieu les 11 et 12 mars 2010. Les thèmes qui seront abordés sont les suivants : les femmes dans la crise, 40 ans du mouvement de libération des femmes, la parentalité dans l'entreprise, femmes et guerre, Marche mondiale des femmes.
À réserver dans les agendas 2010 !



Expressions solidaires

Journal édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75019 Paris

Tél : 01 58 39 30 20 - Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication : Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 5 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie à Montreuil-sous-Bois (93)

Graphisme : Gérard Paris-Clavel, Marion Kueny